



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 10 octobre 2024.**

**Conseillers :**  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Pouvoirs : 7  
Quorum : 15

**PRESENTS :** Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Ludovic COQUILLAT - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :  
Viviane NAUDIN

**PROCURATIONS :** Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Pierre-Yves CHABAUD à Alain TARRINI - Virginie DELEAU à Patricia MICHEL - Marie-Thérèse FOURNIER à Pascale COSTIOU - Evelyne DOMANICO à Claude PIGNOL - Jérôme ORGEAS à Jocelyne BONTOUX.

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**ABSENTS (Excusés) :**

**N° DELIB\_48\_2024**

**Objet : Actualisation du règlement intérieur ALSH - Garderie**

*Rapporteur : Diane LAMOTTE*

Régulièrement, les règlements intérieurs des structures d'accueils ACM doivent être révisés en fonction des évolutions réglementaires et des temps d'accueil des enfants.

La délibération N° 36\_2024 du conseil municipal du 10 juillet 2024 portée modifications sur les horaires d'ouvertures notamment

Cette actualisation modifie les conditions d'inscriptions aux « garderies » les parents auront désormais jusqu'au jeudi précédent pour apporter des changements.

Cela permettra de libérer des places pour les familles en liste d'attente.

**VU** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

**Art. 1 : APPROUVE** la modification du règlement intérieur des ACM - centres municipaux de loisirs, carrefour jeunes et des accueils périscolaires ainsi qu'il figure en annexe pour une application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024

**Pour :** 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Jérôme ORGEAS - Pascale COSTIOU)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 17 octobre 2024.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Le Maire

Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance

Viviane NAUDIN



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241021-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-10-2024

Publication le : 21-10-2024



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA